



CONFERENCE THEMATIQUE :

Action sociale et coopération décentralisée : un champ en développement

Co-présidents de séance

Bertrand GALLET, directeur général de Cités Unies France

Nous avons un savoir-faire en France qui est exceptionnel. Nous sommes sollicités par des pays qui sont sortis du débat qui était imposé notamment par la Banque Mondiale et qui a fait beaucoup de dégâts, de s'enfermer dans le piège du choix obligatoire entre le tout public et le tout municipal, ou le tout associatif... Maintenant, les gens sont devenus beaucoup plus pragmatiques et ils sont demandeurs de solutions qui marchent.

Nous avons une valeur ajoutée particulière grâce à ce qui a été accumulé dans les départements, dans les communes en France depuis des années sur ces questions-là. Il y a des choses très originales, très intelligentes montées par des collectivités françaises dans le cadre de leurs partenariats sur beaucoup de sujets qui traitent du social, de la condition féminine, de l'enfance etc. C'est un domaine où il y a, un peu comme la culture, un fort potentiel de réciprocité. Le savoir-faire des travailleurs sociaux ou des expériences qui sont menées dans certains pays peuvent parfaitement être acclimatées au Nord en mettant en valeur notamment le travail avec les enfants des diasporas. Beaucoup de choses sont possibles et la coopération décentralisée doit s'enrichir de toute cette réflexion et mettre en valeur ce qui est fait.

Isabelle NICOLAS, vice-présidente du conseil général des Côtes d'Armor, représentante de l'Assemblée des départements de France

Les politiques sociales sont le cœur des compétences des départements ; il y a donc un tropisme important des départements sur ces sujets-là. Depuis les Assises du Développement et de la solidarité internationale, on sent aussi une volonté de renouvellement de la politique française de coopération et de solidarité avec peut-être une clé d'entrée un peu différente sur les droits universels et une reconnaissance du rôle essentiel des collectivités dans la coopération.

L'Assemblée des départements de France s'est investie dans ces Assises et a notamment porté une réflexion sur la manière dont les collectivités, les départements, pouvaient porter des coopérations décentralisées comme mode d'intervention propice à l'expérimentation notamment dans le domaine social. Ces coopérations sont porteuses d'innovations. Pour aller plus loin, il faudrait peut-être une action un peu systémique sur ce champ des politiques

sociales. Il faut que nous soyons capables de construire et mener de vraies politiques d'action sociale. On doit pouvoir ensemble répondre à une demande citoyenne qui s'exprime sur nos territoires, faire différemment, faire avec les citoyens.

Modératrice

Marina GUSEVA, Cabinet ENEIS Conseil

L'introduction nous a permis d'avoir une idée de l'ambition de l'étude que nous avons co-construite avec CUF et à laquelle l'Assemblée des départements de France est associée. Ensemble, nous avons voulu mettre en valeur les expériences d'actions sociales qui existent et surtout offrir un panorama d'outils et de bonnes pratiques qui permettrait aux collectivités souhaitant travailler sur ce champ-là de s'y engager, et de pouvoir aussi pallier les difficultés.

Dans cette étude, nous avons mené une enquête auprès des collectivités sur la perception de l'action sociale. Sur les 90 collectivités qui ont répondu, une majeure partie considère que c'est un champ sectoriel pertinent. Elles l'ont d'ailleurs souvent abordé par le biais d'actions sur l'accès aux droits, sur les politiques familiales, sur la protection de l'enfance. Pourtant souvent, ces collectivités-là ne se reconnaissent pas dans le terme de l'action sociale. On le voit bien : la passerelle n'est pas toujours jeté entre ce que la collectivité fait en France auprès des publics vulnérables notamment et les projets de coopération qu'elle mène dans les pays partenaires. Une seconde enquête a ciblé les collectivités qui ont une action de coopération dans le champ social. Sur une trentaine de réponses, nous avons comptabilisé 40 coopérations, dont beaucoup viennent de communes. Ces projets sont concentrés en Afrique de l'Ouest, et dans le Maghreb, puis en Europe de l'Est. Ils sont plutôt récents, avec des budgets réduits. Ils ont peu mobilisé les services en interne alors que nous pensions que l'action sociale permet une transversalité plus importante au sein des services. En revanche, il y a eu un fort recours aux partenaires extérieurs, notamment du monde associatif.

Beaucoup de collectivités estiment qu'il y a trois plus-values majeures à ces coopérations sur le champ de l'action sociale : répondre aux besoins essentiels des populations des pays et des territoires partenaires ; engager ce partage d'expériences et de compétences ; mettre à jour des enjeux communs entre les deux territoires, ce qui revient bien évidemment à cette idée de réciprocité. En effet, nous sommes persuadés que l'apport d'échange de pratiques sur ces questions-là peut être tout à fait bénéfique pour les collectivités françaises. Cette notion de réciprocité est pour nous au cœur de cette étude et nous sommes vraiment convaincus que cela va dans les deux sens. Les collectivités françaises ont une forte expertise en matière notamment de gestion des politiques sociales, mais elles ont besoin aujourd'hui de confronter leurs pratiques, éventuellement dans l'optique de les rénover et la coopération décentralisée peut en être un vecteur.

Intervenants

Jean DESHAYES, expert bénévole pour la ville d'Hérouville Saint Clair

Le partenariat Hérouville-Tikhvine est né deux mois avant la chute de l'Union Soviétique. C'est dire qu'il s'est situé dans une période particulièrement opportune pour être amené à innover dans tous les domaines parce qu'il y avait des urgences considérables. La disparition brutale du Gosplan et l'apparition de l'économie de marché ont mené à l'implosion des structures sociales de l'ensemble des pays à l'est du « rideau de fer ». A Tikhvine, l'ensemble des moyens étaient mis à disposition par la grande usine de 20.000 employés. En 1995, il lui restait 2000 employés et deux ans après, il n'y en avait même plus du tout. L'action sociale en même temps que l'action humanitaire étaient alors une nécessité absolue et la ville d'Hérouville a travaillé sur ce champ-là dès 1996. Nous avons commencé par la régénérescence du premier bureau de l'emploi de l'oblast de Leningrad qui a servi de modèle à l'ensemble des autres bureaux de l'emploi de l'oblast. Nous avons poursuivi par la création à Tikhvine d'un centre d'aide médico-psychologique pour la jeunesse en difficulté. Il existe toujours et fonctionne très bien. Là encore, ce projet a été dupliqué dans la région. Après quoi, comme il y avait tellement à faire, nous avons travaillé un peu sur le handicap à travers le premier chantier d'insertion d'enfants handicapés dans l'éducation normale et sur le développement de l'aide à domicile.

Juliette BENOIT, chargée de mission aux relations internationales à Lille

Les villes de Lille et Saint-Louis au Sénégal sont en partenariat depuis 1978. Depuis 2007, elles le sont aussi par un programme cofinancé par le MAE dans le cadre des appels à projets triennaux. Pour ce qui concerne la ville de Lille, deux dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets, projet porté par la Région Nord Pas-de-Calais dont un dossier sur l'approche thématique de l'appui institutionnel. L'axe action sociale consistait en la mise en place d'un centre communal d'action sociale à Saint Louis. N'ayant pas abouti pour des raisons politiques, la mise en place de ce centre a été remise dans le programme 2010-2012 qui n'est actuellement toujours pas terminé.

Nous avons pris le parti sur ce programme 2010-2012 de changer complètement l'organisation et notre méthodologie d'action au Sénégal. Auparavant, nous passions par un opérateur associatif pour 90% du programme ; seuls certains aspects, dont l'action sociale, étaient directement portés par les directions de la ville. D'un commun accord avec la ville de Saint-Louis, nous avons opté pour une relation directe entre les services, c'est-à-dire entre les relations internationales de la ville de Lille et l'agence de développement communal de Saint-Louis. Il reste quelques actions qui sont portées par des opérateurs associatifs. Le changement de façons de faire a entraîné la nécessité d'installer un correspondant à St Louis. Nous avons aussi décidé de mettre en place, de façon systématique, des cadres de concertation sur l'action sociale, sur la santé, etc. : un sur chacune des thématiques sur lesquelles nous travaillons. Ces cadres sont animés et présidés par les élus thématiques de la ville de Saint Louis, donnant

ainsi naissance à autant d'espaces de dialogue et de rencontre entre la société civile, les associations du territoire et la commune de Saint Louis.

Ce changement d'organisation a porté ces fruits sur différentes choses, notamment sur une meilleure compréhension des méthodes de travail des uns et des autres, ainsi que des concepts que l'on met derrière les mots. Le fait d'être impliqué en direct, au niveau du service des relations internationales et avec un interlocuteur agent technique de la commune de Saint Louis, facilite aussi l'accès à nos collègues des directions thématiques. Malgré tout, il y a un enjeu très fort de cohérence entre les acteurs : lorsqu'on on travaille sur ce type de projets, on est amené à rencontrer de nombreux acteurs, et donc à démultiplier les interventions. Il est donc essentiel d'avoir une coordination entre les acteurs.

Agnès CHEK, responsable solidarité internationale, conseil général de la Loire-Atlantique

Le conseil général a actuellement deux coopérations décentralisées avec le Maroc, avec le conseil préfectoral d'Agadir depuis 1992 et avec le conseil provincial de Chtouka Aït Baha depuis 2009. Il faut savoir que le Maroc a engagé la modernisation économique, politique, sociale à travers la réforme du Code de la Famille, l'introduction de la protection sociale. Le pays souhaite renforcer la cohésion sociale et la solidarité afin de contribuer à la réduction des disparités sociales.

Nos collectivités partenaires marocaines, après avoir développé tout ce qui est infrastructures de base, accès à l'eau, accès à l'électricité, se préoccupent aujourd'hui de plus en plus de services sociaux de base. Nous sommes donc engagés aujourd'hui en direction de la petite enfance, du handicap, de la jeunesse, des femmes vulnérables avec au cœur de tout ça un axe transversal qui est celui du renforcement des capacités quelques soient les secteurs donnés. Nous avons voulu que tout s'inscrive dans une forte réciprocité, dans une démarche qui soit gagnante-gagnante pour le territoire là-bas mais aussi pour notre territoire. Nous espérons que les expérimentations que nous menons actuellement avec nos partenaires puissent effectivement concrétiser dans le futur la véritable responsabilité de ces institutions locales qui auront notamment à charge de combler les disparités sociales dans leurs champs de compétence.

En 2010, nous avons fait venir une délégation d'associations appuyée par le Conseil général pour qu'elles débattent sur la question de la prise en charge mère et enfant au Maroc. Ces acteurs ont tout de suite saisi la pertinence de travailler ensemble, de construire ensemble. Cela a donné naissance à une plateforme sociale franco-marocaine, à la fois à Agadir et en Loire-Atlantique. La plateforme est devenue un élément important de l'appui structurant à la société civile ; elle montre contrairement l'importance d'apprendre ensemble à *faire du commun* sans pour autant renier sa singularité.

Je voudrais juste terminer sur la question de la réciprocité, elle est au cœur de ce processus et se concrétise par des binômes associatifs mais aussi par la question du renforcement des capacités, notamment par le biais d'échanges et de formations qui permettent l'apprentissage

et la connaissance de l'altérité et la connaissance des codes culturels de l'autre. Apprendre des codes culturels de l'autre, c'est faire que demain, il y aura des professionnels qui sauront comprendre les populations qui vivent au plus près de nous. Il y a là un enjeu véritablement gagnant-gagnant.

Omar OUCHCHIK, président de la commune d'Ait Amira, province de Chtouka Aït Baha, Maroc (*témoignage audio*)

Je suis le président d'une commune rurale à 25 km d'Agadir. Nous travaillons principalement sur le droit des femmes. Venues pour la plupart de loin, les femmes représentent plus de 65% de la main d'œuvre ouvrière exploitée dans le domaine de l'agriculture dans la région. Ces femmes, en réalité, n'avaient pas de droits mais elles sont aujourd'hui en train de les construire. Elles ont aujourd'hui le droit au travail. Maintenant, il faut qu'elles acquièrent le droit au logement, à la santé, à l'enseignement, à l'alphabétisation et à l'éducation de leurs enfants.

Chaque jour, des dizaines de femmes viennent nous consulter. Nous avons donc adopté une convention cadre par laquelle la commune rurale doit aider toute association travaillant dans les domaines de la femme et de l'enfant. Avec le soutien du conseil général de la Loire Atlantique, nous avons construit plus de 5 centres travaillant dans différents douars afin d'empêcher que les enfants de ces femmes ne quittent l'école. Il faut pour cela qu'ils aient des papiers et nous aidons les mères qui sont dans des situations précaires à les obtenir.

Trois idées clefs :

- ➔ Les demandes en termes d'action sociale de la part de nos partenaires du Sud, mais aussi des pays émergents sont de plus en plus nombreuses ;
- ➔ Dans le domaine de l'action sociale, la rencontre avec l'altérité, la compréhension des enjeux interculturels, la réciprocité des échanges de savoir et d'expertise sont essentielles entre partenaires de quelques pays qu'ils soient ;
- ➔ Les partenariats dans le domaine de l'action sociale peuvent aider les collectivités françaises à la fois à faire connaître leur expertise et à repenser leurs propres dispositifs.